



# Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

**8250<sup>e</sup>** séance

Mercredi 9 mai 2018, à 10 heures

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M <sup>me</sup> Wronecka . . . . .	(Pologne)
<i>Membres :</i>	Bolivie (État plurinational de) . . . . .	M <sup>me</sup> Córdova Soria
	Chine . . . . .	M. Zhang Dianbin
	Côte d'Ivoire . . . . .	M. Djédjé
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Simonoff
	Éthiopie . . . . .	M <sup>me</sup> Guadey
	Fédération de Russie . . . . .	M. Kuzmin
	France . . . . .	M <sup>me</sup> Gueguen
	Guinée équatoriale . . . . .	M. Ndong Mba
	Kazakhstan . . . . .	M. Temenov
	Koweït . . . . .	M. Alfassam
	Pays-Bas . . . . .	M <sup>me</sup> Gregoire-Van Haaren
	Pérou . . . . .	M. Meza-Cuadra
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M <sup>me</sup> Dickson
	Suède . . . . .	M <sup>me</sup> Schoulgin Nyoni

## Ordre du jour

La situation en Libye

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 h 5.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation en Libye**

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Libye à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M<sup>me</sup> Fatou Bensouda, Procureure de la Cour pénale internationale, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à la Procureure Bensouda.

**M<sup>me</sup> Bensouda** (*parle en anglais*) : Je remercie le Conseil de sécurité de l'occasion qui m'est donnée de présenter mon dernier rapport sur les activités de mon bureau concernant la situation en Libye. Avant de le faire, qu'il me soit permis de féliciter la République de Pologne pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mai et de vous remercier, Madame la Présidente, de présider la présente séance d'information.

En 2017, j'ai annoncé devant le Conseil que la Libye était une priorité pour mon bureau. J'ai le plaisir d'informer les membres que depuis mon dernier rapport, en novembre 2017 (voir S/PV.8091), mon bureau a fait des progrès notables, et a notamment repris ses enquêtes sur le terrain en Libye. En dépit de ces progrès, d'importants défis subsistent, notamment le conflit et l'insécurité qui sévissent toujours sur toute l'étendue du territoire libyen, et qui ont eu une incidence négative sur notre capacité à progresser rapidement dans nos enquêtes. Ce conflit et cette instabilité continuent de créer un terrain favorable à la violence et malheureusement, à la commission d'atrocités. Par conséquent, je salue les efforts déployés par les parties prenantes en Libye pour organiser des consultations inclusives à large participation visant à briser l'impasse politique de longue date, dans le but de stabiliser le pays et de mettre fin au conflit en Libye.

Les actions de ceux qui continuent de semer les graines de la violence et de la discorde font, avant tout, du tort au peuple libyen qui continue de souffrir. J'exprime ma condamnation du double attentat-suicide perpétré récemment au siège de la Haute commission électorale

nationale à Tripoli il y a quelques jours, le 2 mai, qui aurait fait au moins 15 morts et de nombreux blessés.

Il ne fait aucun doute que le respect du principe de responsabilité pour les crimes graves et déstabilisateurs relevant du Statut de Rome et le plein respect de l'état de droit font partie intégrante des efforts en faveur de la paix, de la stabilité et du développement durables en Libye. Mon bureau continue d'apporter sa contribution s'agissant de tous les aspects de son mandat, en dépit des difficultés inhérentes aux enquêtes et aux poursuites menées dans une situation de conflit, comme c'est le cas en Libye. J'ai le plaisir d'annoncer que grâce à notre détermination et à notre engagement, nous continuons de faire des progrès dans le cadre de nos enquêtes portant non seulement sur les crimes commis en 2011, mais aussi sur les crimes commis plus récemment et ceux qui sont commis à l'heure actuelle.

Comme le Conseil l'a appris dans les rapports antérieurs, mon bureau n'a pas mené de missions d'enquête en Libye depuis plus de cinq ans pour des raisons de sécurité. Pendant cette période, le Bureau a cherché des moyens novateurs de poursuivre ses enquêtes et a pu par conséquent enregistrer certains succès. Néanmoins, l'incapacité de mener des enquêtes sur le terrain en Libye était une situation qui n'avait rien d'idéal. Nous étions toujours déterminés à envoyer nos enquêteurs en Libye et nous n'avons cessé de chercher les moyens de le faire. J'ai donc le plaisir d'annoncer qu'en mars 2018, des membres de mon équipe chargée de la situation en Libye se sont rendus dans ce pays, et que nous avons pu ainsi effectuer notre première mission sur le territoire libyen depuis juin 2012.

Cette visite récente en Libye constitue une avancée importante dans les activités d'enquête menées par mon bureau. On ne saurait trop souligner l'importance de pouvoir travailler dans le territoire où les crimes présumés ont été commis ou sont en train d'être commis. Je suis confiante quant à la perspective de futures missions en Libye, ce qui nous donne un nouvel espoir d'avancer plus rapidement dans nos activités d'enquête.

Je m'en voudrais de ne pas saisir cette occasion pour exprimer mes sincères remerciements au bureau du Procureur général libyen, qui a facilité cette mission en mars et a accueilli mon équipe. Par ailleurs, cette visite n'aurait pas été possible sans l'appui logistique inestimable de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), et notamment l'appui du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la MANUL,

M. Ghassan Salamé, que j'ai eu le privilège de rencontrer personnellement en marge de la Conférence de Munich sur la sécurité, en février. Je le remercie infiniment, ainsi que son équipe, de leur appui extrêmement précieux et de leur assistance concrète. Je me réjouis de la poursuite de notre collaboration constructive avec ces partenaires clefs en Libye.

De même, je saisis cette occasion pour inviter le Conseil à poursuivre les échanges avec mon bureau en vue de recenser les domaines dans lesquels nous pouvons collaborer pour promouvoir la trinité que forment la paix, la justice et la stabilité en Libye, dans le cadre de nos mandats respectifs et complémentaires.

Le Conseil en a bien conscience, trois mandats publics délivrés dans le cadre de la situation en Libye n'ont pas encore été exécutés. Dernièrement, le 15 août 2017, la Chambre préliminaire I a délivré un mandat d'arrêt à l'encontre de Mahmoud Mustafa Busayf Al-Werfalli, soupçonné d'avoir réalisé ou commandité sept exécutions ayant entraîné le meurtre de 33 personnes. Ces exécutions ont été filmées et ont fait l'objet de descriptions choquantes dans des vidéos diffusées sur les réseaux sociaux.

Le mandat d'arrêt contre M. Al-Werfalli témoigne de l'attachement et de la capacité de mon bureau d'intervenir rapidement et efficacement face aux crimes présumés qui, de plus en plus souvent, sont commis sous nos yeux sur les réseaux sociaux. Les enquêteurs et procureurs travaillant sous ma responsabilité sont en mesure de recueillir et d'analyser les éléments de preuve et, s'il existe des motifs valables, de demander rapidement la délivrance d'un mandat. La prompte délivrance des mandats d'arrêt peut être essentielle dans les circonstances où ils sont susceptibles d'avoir un effet dissuasif.

Néanmoins, l'effet dissuasif escompté n'est pas illimité. Un effet accru de dissuasion ne pourra être obtenu qu'avec l'arrestation des suspects et leur remise à la Cour pénale internationale (CPI), afin qu'ils puissent répondre des accusations portées contre eux. C'est impératif. Le cas de M. Al-Werfalli illustre à quel point il est crucial que les individus faisant l'objet de mandats d'arrêt de la CPI soient rapidement arrêtés et remis à la Cour. Le Conseil n'est pas sans savoir que, bien qu'il fasse l'objet d'un mandat d'arrêt de la CPI, M. Al-Werfalli est toujours en liberté et continuerait d'exercer ses fonctions à la tête de la brigade Al-Saiqa. Malheureusement, d'après des allégations crédibles, il semblerait que, depuis que le mandat a été délivré, il

ait commis d'autres meurtres que mon bureau pourrait poursuivre en tant que crimes de guerre en vertu du Statut de Rome.

Depuis la publication du mandat, l'année dernière, j'ai maintes fois appelé les autorités nationales libyennes à honorer leur obligation d'arrêter M. Al-Werfalli et de le remettre à la CPI. En outre, j'ai expressément demandé au général Khalifa Haftar, commandant de l'Armée nationale libyenne (ANL) et supérieur hiérarchique de M. Al-Werfalli, de coopérer avec les autorités libyennes pour permettre et faciliter son arrestation et sa remise. Il ne faut pas protéger les suspects inculpés par la CPI de crimes graves au regard du Statut de Rome, ni leur accorder un refuge. Ils doivent être appréhendés et traduits en justice devant la Cour afin que leur culpabilité ou leur innocence puisse être établie. Le peuple libyen mérite des réponses. Les victimes d'atrocités criminelles en Libye méritent que justice soit faite et de voir qu'elle est véritablement rendue. J'ai également appelé tous les États, y compris les membres du Conseil, à apporter leur concours pour que M. Al-Werfalli soit immédiatement arrêté et remis à la Cour.

Nonobstant, à ce jour, M. Al-Werfalli n'a pas été remis à la Cour. Ce qui est encore plus troublant est que, les 24 et 25 janvier, au vu de photographies et de séquences vidéo publiées dans les réseaux sociaux, M. Al-Werfalli aurait procédé au meurtre brutal de dix personnes devant la mosquée Bi'at al-Radwan à Benghazi. À l'heure de leur mort, ces personnes avaient les yeux bandés et les mains attachées dans le dos. Cette exécution atroce aurait été exécutée en représailles de l'attentat à la bombe tout aussi atroce commis la veille par des inconnus devant la même mosquée. Ces deux attentats ont fait au moins 34 morts, dont des enfants, et plus de 90 blessés. Tous ces crimes sont terribles.

Comme je l'ai clairement affirmé dans ma déclaration publique le 26 janvier, les attentats à la bombe devant la mosquée Bi'at al-Radwan, ainsi que l'exécution de 10 personnes, semble-t-il en représailles, exigent d'être condamnés de nous tous. Ils exigent également des mesures visant à prévenir d'autres atrocités que des citoyens libyens paieraient de leurs vies. Mon bureau continue de suivre de très près la situation explosive en Libye, notamment à Benghazi et aux alentours. Je n'hésiterai pas déposer de nouvelles demandes de mandats d'arrêt en rapport avec la situation en Libye, y compris pour les crimes commis à Benghazi, dès lors qu'il existe des motifs valables de penser que des crimes relevant de la compétence de la Cour ont

été commis et que les éléments de preuve disponibles appuient une telle démarche.

L'ANL affirme qu'elle est en train de mener une enquête sur M. Al-Werfalli concernant cette dernière exécution. En août 2017, l'ANL a également déclaré publiquement qu'elle enquêtait sur M. Al-Werfalli pour les exécutions présumées qui figurent au mandat d'arrêt de la CPI. Compte tenu des nouveaux meurtres qui auraient été commis par M. Al-Werfalli, qui ont été filmés et diffusés sur les réseaux sociaux, ces affirmations ne semblent tout simplement pas dignes de foi.

Dans mon rapport au Conseil en novembre 2017, j'avais dit m'inquiéter que cette incapacité persistante à arrêter les personnes suspectées par la CPI en Libye et à les remettre à la CPI enhardissait ceux qui se livrent déjà à des crimes. Il est maintenant plus important que jamais que M. Al-Werfalli soit immédiatement arrêté et remis à la Cour, non seulement pour qu'il réponde de ses crimes présumés mais également pour envoyer un message clair aux auteurs potentiels de crimes : ces actes répréhensibles ne seront pas tolérés et commettre ce type de crime s'accompagnera de conséquences bien réelles.

J'appelle à nouveau le Conseil à communiquer avec mon bureau et à apporter son appui à l'élaboration de stratégies conduisant à l'arrestation et à la remise des fugitifs de la CPI en Libye. Une fois encore, j'en appelle à tous les États, y compris les membres du Conseil, aux autorités libyennes et à l'ANL, pour qu'ils facilitent l'arrestation immédiate de M. Al-Werfalli et sa remise à la Cour.

En ce qui concerne les autres affaires libyennes, certains articles prétendant localiser Saif al-Islam Kadhafi sont apparus dans la presse. Ces articles donnent souvent des informations contradictoires concernant la question de savoir s'il est oui ou non toujours détenu en Libye. Que M. Kadhafi soit en détention ou non, je saisis cette occasion pour réaffirmer que le mandat d'arrêt de la CPI à son encontre demeure en vigueur et que la Libye a toujours pour obligation de le remettre immédiatement à la Cour. J'appelle les autorités libyennes à prendre toutes les mesures nécessaires pour que M. Kadhafi soit remis à la Cour, conformément aux obligations juridiques internationales de la Libye, aux décisions de la Cour et aux appels répétés lancés par certains membres du Conseil.

Le mandat d'arrêt contre Mohamed Khaled Al-Tuhamy, ancien chef des services libyens de la sécurité intérieure, reste également en vigueur. Ce mandat a été délivré en avril 2013 et rendu public en avril 2017. Malgré les efforts déployés par mon bureau, en coopération avec d'autres organes de la Cour, M. Al-Tuhamy est toujours en liberté. En l'absence d'assistance et d'informations fiables émanant d'États, de particuliers ou d'autres entités en mesure d'apporter leur aide, il sera difficile de garantir sa remise à la Cour. Sans arrestations, la cause de la justice pénale internationale en Libye et la raison d'être même de la résolution 1970 (2011) seront compromises.

La coopération reste une pierre angulaire du cadre juridique du Statut de Rome et du fonctionnement efficace de la Cour. Mon bureau continue de dialoguer avec les États et les organisations concernées pour échanger des informations, dès lors que c'est possible, et aider les autorités nationales à mener des enquêtes et des poursuites judiciaires dans les affaires de crimes relatifs à la Libye. Ceci est conforme à l'esprit de complémentarité, tel que consacré dans le Statut de Rome, spécifiquement prévu au paragraphe 10 de l'article 93 du Statut. Cette approche est aussi en phase avec l'objectif 9 du plan stratégique de mon bureau pour la période 2016-2018. Dans notre jargon, l'objectif stratégique 9 consiste à élaborer, avec les acteurs judiciaires pertinents et dans le strict respect de leurs mandats respectifs, une stratégie d'enquête et de poursuites coordonnée visant à mettre un terme à l'impunité pour les crimes graves relevant du Statut de Rome, qui exacerbent l'insécurité en Libye.

Dernièrement, l'accent a été mis sur les crimes liés au trafic de personnes et sur les atteintes aux droits des migrants. Cet engagement favorise une meilleure coopération en matière de collecte et d'analyse de l'information et permet de déterminer qui des acteurs judiciaires est le mieux à même d'enquêter sur les crimes présumés ou d'engager des poursuites contre leurs auteurs. Je saisis l'occasion de ma présence au Conseil pour offrir l'appui et l'expertise de mon bureau aux États et aux organisations engagés dans la lutte contre la criminalité en Libye et au-delà de ses frontières, où une relation symbiotique de lutte contre l'impunité peut être favorisée.

Outre la Libye, mon bureau continue de recevoir un appui non négligeable de plusieurs autres États, notamment de l'Italie, des Pays-Bas, de la Tunisie et du Royaume-Uni, ainsi que d'organisations régionales et internationales, comme INTERPOL, et de nombreuses

autres organisations non gouvernementales. La coopération de la Libye, des parties étatiques et non étatiques, ainsi que l'appui du Conseil sont essentiels pour enregistrer des progrès dans les affaires dont est saisie la Cour et pour avancer rapidement dans nos enquêtes en cours. Les efforts exemplaires de nombreux États et organisations méritent d'être imités, l'objectif final étant d'inverser la tendance à la violence et à l'impunité pour les crimes graves commis en Libye.

Bien que mon bureau fasse d'importants progrès, il y a encore des défis considérables. La situation précaire qui règne en Libye sur le plan de la sécurité est aggravée par la poursuite du conflit armé qui oppose différentes factions à travers le pays. Comme je l'ai souligné dans mon quinzième rapport, il continue d'y avoir des exécutions extrajudiciaires, un nombre élevé de victimes civiles et le recours systématique à la détention arbitraire d'individus qui sont souvent victimes de violations graves de leurs droits de l'homme. Je suis préoccupée aussi par le grand nombre de migrants détenus dans des centres de détention – qu'ils soient placés sous le contrôle des autorités nationales ou des milices. On rapporte que des migrants sont tués ou sont victimes de sévices et de mauvais traitements dans les centres de détention et de transit.

Je reste aussi extrêmement préoccupée par les informations faisant état de vente d'esclaves aux enchères en Libye. Le fait que des actes aussi ignobles puissent avoir lieu au XXI<sup>e</sup> siècle est une insulte à la mémoire des victimes de l'esclavage du passé et une offense à l'unité de l'humanité et aux progrès historiques faits pour éliminer ces actes inhumains. Je réaffirme que mon bureau reste saisi de la situation en Libye, et que nos enquêtes se poursuivent. Je profite aussi de cette occasion pour dire que nous espérons être en mesure de délivrer des mandats d'arrêt contre d'autres suspects dans un avenir proche.

Pour terminer, je voudrais demander de nouveau au Conseil de prouver son attachement à la quête de justice en Libye en s'acquittant de sa responsabilité de faciliter la fourniture d'un appui financier, tel que prévu à l'article 115 b) du Statut de Rome, ainsi que d'un appui pratique à mon bureau. Un tel appui est maintenant plus que jamais nécessaire alors que mon bureau va de l'avant dans l'exécution de la tâche toujours difficile de son mandat au titre du Statut de Rome, tel que déclenché par la résolution 1970 (2011) du Conseil il y a maintenant près de sept ans.

Cette responsabilité inclut d'user de l'autorité unique du Conseil au titre du droit international pour veiller à l'exécution en temps opportun des décisions de la Cour et, en particulier, des mandats d'arrêts qu'elle délivre. Rendre justice à ceux qui, en Libye, sont victimes de crimes relevant du statut de Rome restera une priorité pour mon bureau. Nous restons déterminés à assumer la charge confiée par le Conseil à mon bureau, en nous servant du Statut de Rome comme guide. Mon bureau fera sa part, mais notre travail, seul, ne suffit pas. Nous avons une responsabilité collective de favoriser une culture de responsabilisation pour les crimes relevant du Statut de Rome commis en Libye et de prévenir la commission d'autres crimes. Les conséquences tragiques d'une inaction en la matière sont bien connues de nous tous. Je compte sur l'appui du Conseil et je remercie les membres de leur temps et de leur attention.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je remercie la Procureure Bensouda de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

**M. Temenov** (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Nous remercions la Procureure de la Cour pénale internationale, M<sup>me</sup> Fatou Bensouda, de son exposé.

Nous avons pris note du quinzième rapport de la Procureure et de son exposé actualisé sur les activités concernant la situation en Libye qui, malheureusement, montrent que de nombreux défis restent à relever. Selon le rapport, au cours de la période allant de janvier à février, la Mission d'appui des Nations Unies en Libye a recensé 248 pertes civiles, ce qui représente une forte augmentation par rapport aux mois précédents. Nombre d'entre elles sont dues à l'utilisation d'engins explosifs improvisés, à des coups de feu, à des restes explosifs de guerre et à des tirs d'artillerie.

L'instabilité politique actuelle, une situation précaire au plan de la sécurité et l'effondrement de l'état de droit ont donné lieu à des atteintes généralisées aux droits de l'homme et à des violations du droit international humanitaire. La situation précaire qui règne actuellement aux plans politique et de sécurité en Libye continue de créer les conditions favorables à une impunité accrue pour les crimes commis par les groupes terroristes et les milices armées. À cet égard, le Kazakhstan condamne avec force l'attaque du 2 mai contre le siège de la Haute Commission nationale électorale libyenne à Tripoli, revendiquée par

l'État islamique d'Iraq et du Levant. Les auteurs de cette attaque meurtrière doivent être amenés à en répondre.

Nous sommes profondément préoccupés par les rapports faisant état des crimes graves présumés commis dans le cadre d'enlèvements et de l'exécution de militaires, de membres de la société civile, d'opposants politiques ou de membres de leurs familles. Nous sommes aussi préoccupés par le fait que des milliers de migrants et de réfugiés en Libye seraient victimes d'atteintes, de trafic et de détention dans des conditions inhumaines.

Enfin, le Kazakhstan est d'avis qu'un gouvernement efficace et crédible est essentiel pour renforcer l'engagement et la capacité de la Libye à restaurer et à promouvoir l'état de droit, à lutter contre l'impunité, à défendre les droits de l'homme et à rendre la justice pour les violations commises par le passé. À cette fin, l'appui de la communauté internationale à la Libye reste vital pour rétablir la stabilité et la sécurité dans tout le pays. Cette stabilité et cette sécurité requièrent l'unification et la remise sur pied de toutes les institutions nationales, notamment les autorités politiques et les forces de sécurité et de défense. L'ONU et sa Mission d'appui en Libye ont un rôle clef à jouer dans ce processus.

**M<sup>me</sup> Dickson** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie la Procureure de la Cour pénale internationale (CPI) de son quinzième rapport très clair et très concis et de son exposé au Conseil de sécurité aujourd'hui. Le travail qu'effectue la Cour pénale internationale et l'intérêt qu'elle accorde à la Libye sont extrêmement importants pour lutter contre l'impunité et appliquer le principe de responsabilité aux auteurs de crimes graves ayant une portée internationale. Le travail de la Cour a le plein appui du Royaume-Uni.

Le dernier rapport du Procureur montre clairement quelles sont les raisons qui font que la situation en Libye reste profondément troublante. Les divisions politiques qui persistent en Libye ne bénéficient qu'à certains groupes armés résolus à s'engager dans la criminalité. Ces groupes ont créé un climat d'anarchie, d'intimidation et de peur. Cette situation ne fait que souligner l'urgence qu'il y a à sortir de l'impasse politique et à apporter la paix à la Libye et à son peuple. Il est essentiel que toutes les parties s'engagent de bonne foi dans le processus politique mené par les Nations Unies.

Nous devons veiller à ce que les personnes qui ont commis et continuent de commettre des violations des droits de l'homme et des atteintes à ces droits en Libye,

notamment des exécutions extrajudiciaires, n'échappent pas à la justice. Le Royaume-Uni a appuyé avec force les résolutions adoptées par le Conseil des droits de l'homme visant à accroître le principe de responsabilité. Nous souscrivons aussi pleinement aux efforts menés parallèlement par la CPI. Le Royaume-Uni appelle aussi de nouveau toutes les parties à coopérer avec la CPI pour l'aider à exécuter le mandat d'arrêt délivré contre Mahmoud Al-Werfalli, à enquêter sur tous les actes pouvant constituer des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité et à en faire répondre ceux qui les commettent, quel que soit le camp qu'ils soutiennent. Il faut mettre fin au cycle actuel de violence et d'impunité.

La récente mission du Bureau du Procureur en Libye a constitué une étape importante dans le renforcement de l'attention portée à ceux qui ont agi en toute impunité. À cet égard, nous nous félicitons de la coopération de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye et du Bureau du Procureur général à Tripoli avec la mission de visite du Bureau du Procureur. Nous saluons également le travail réalisé par le Bureau du Procureur avec les États Membres, les autorités et les juridictions nationales, les institutions européennes intéressées et le Bureau du Procureur général libyen à la suite des rapports faisant état de cas de maltraitance épouvantable et même d'esclavage de migrants en vue d'enquêter sur ces crimes et d'engager des poursuites. Dans le même temps, nous sommes conscients des limites en matière de ressources auxquelles la Procureure doit faire face dans le cadre de ces enquêtes.

Nous sommes reconnaissants à la Procureure pour la mise à jour des affaires portées contre Saif al-Islam Kadhafi, Abdullah al-Senoussi et Mohamed Khaled Al-Tuhamy. Nous appuyons pleinement l'appel lancé par la Cour en faveur de la coopération des membres du Conseil, de la Libye et de tous les États s'agissant des personnes qui sont toujours en liberté et qui sont accusées des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité qui auraient été commis en Libye en 2011. Il est essentiel que les États Membres et les organisations internationales compétentes s'emploient à aider les efforts déployés par les autorités libyennes pour instaurer l'état de droit en Libye. De concert avec nos partenaires internationaux, nous continuerons de travailler avec la Libye pour lui fournir l'appui dont elle a besoin pour relever les défis auxquels elle est confrontée. Dans le même temps, le Royaume-Uni, en tant qu'ardent défenseur des principes de la CPI, continuera d'apporter son plein appui à la Procureure et à son équipe.

**M. Kuzmin** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Tout d'abord, je voudrais souhaiter à nos collègues une joyeuse Journée de la victoire, qui a marqué le début de la fondation de l'Organisation il y a 73 ans.

En ce qui concerne la Cour pénale internationale (CPI) et la Libye, la situation en Libye reste complexe. Nous pensons que la voie de la réconciliation nationale et du rétablissement de l'unité du pays et des institutions de l'État passe par un large dialogue intra-libyen. La Russie appuie les efforts visant à faire avancer le processus politique, qui devrait être coordonné sous les auspices de l'ONU. Nous espérons que le plan d'action pour la Libye élaboré par l'intermédiaire de l'ONU sera mis en œuvre efficacement.

Nous prenons note du quinzième rapport du Procureur de la Cour pénale internationale sur les enquêtes sur la situation en Libye, ainsi que du fait qu'au cours de la période considérée, des membres du Bureau du Procureur de la CPI se sont rendus en Libye pour la première fois en cinq ans pour mener des enquêtes. Il s'agit en fait de l'événement le plus remarquable mentionné dans le rapport. Il n'y a malheureusement pas eu d'autres changements de fond. Le travail de la CPI reste sélectif dans son approche. Tous les mandats d'arrêt délivrés ont été dirigés contre des membres du cercle de Mouammar Kadhafi. Jusqu'à présent, aucune affaire concernant les crimes présumés commis par des insurgés et des terroristes n'a été engagée. Il y a longtemps, la CPI a pris ses distances par rapport aux enquêtes sur les victimes civiles dues aux frappes de l'OTAN. Elle continue de s'inquiéter des opérations de l'armée dans la région de Derna, mais pour une raison ou une autre, la Procureure n'a rien dit sur les moujahidin qui, à toutes fins pratiques, retiennent la population locale en otage.

Le rapport appelle une fois de plus l'attention sur la situation catastrophique des réfugiés et des migrants en Libye. Il ne fait aucun doute qu'une plus grande attention devrait être accordée à la lutte contre les réseaux criminels liés à la migration illégale à travers la Libye. Nous sommes tout à fait d'accord, mais cette situation devrait être abordée de manière globale, notamment en identifiant les acheteurs de marchandises humaines dans les pays de destination qui accueillent les migrants.

Nous estimons qu'une fois de plus, le rapport tente de présenter le dossier libyen comme une sorte de charge imposée à la Cour par le Conseil de sécurité.

Nous pensons qu'avec une telle attitude, il est inutile d'utiliser les services de la Cour. Notre délégation est déterminée à faire tout ce qui est nécessaire pour permettre aux membres du Conseil d'éviter de répéter l'expérience infructueuse de la saisine de la CPI par le Conseil de sécurité.

**M. Meza-Cuadra** (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous remercions la Procureure Fatou Bensouda pour la tenue de cette séance et la présentation de son exposé.

Le Pérou note avec une profonde préoccupation la persistance de la violence et la gravité de la situation des droits de l'homme en Libye, ce qui a entraîné une grave crise humanitaire et le déplacement de plus de 150 000 personnes, et souligne que de nombreux crimes odieux ont été signalés. Le Pérou considère qu'il est essentiel que ce Conseil, conformément à sa responsabilité principale en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, renvoie à la Cour pénale internationale les situations dans lesquelles il est nécessaire d'assurer l'accès à la justice et l'obligation de rendre des comptes. Nous souhaitons donc exprimer notre soutien au travail de la Cour en Libye.

Il est clair que sa tâche est complexe et exige la pleine coopération de tous les États, y compris les autorités locales. Par conséquent, tout en reconnaissant les efforts du Bureau du Procureur général de Libye, nous devons rappeler aux autorités libyennes leur devoir d'exécuter les mandats d'arrêt délivrés par la Cour. Nous pensons en outre que, si la Cour pénale internationale revêt une importance fondamentale pour empêcher que les crimes les plus graves restent impunis, sa compétence est complémentaire de la responsabilité qui incombe à chaque État de protéger sa population. Cela inclut l'obligation d'enquêter, de poursuivre et de punir les responsables de crimes odieux.

À cet égard, en plus de constituer une obligation juridique, la coopération des autorités avec la Cour devrait être comprise comme une occasion de renforcer la justice et l'état de droit sur le plan interne et international. Cela signifie qu'il faut promouvoir une plus grande confiance dans les institutions judiciaires et une dissuasion efficace. La confiance dans la justice et la prévisibilité de sa réponse aux crimes odieux est particulièrement pertinente pour un pays comme la Libye, affecté par le conflit et le terrorisme et par des organisations comme Daech et ses affiliés, ainsi que par Boko Haram, qui contrôlent des zones du territoire libyen et qui seraient impliqués dans le trafic de migrants.

Le Pérou juge nécessaire de progresser plus rapidement dans la mise en œuvre du Plan d'action pour un processus politique inclusif en Libye sous la direction de l'ONU. Dans l'immédiat, cela signifie mettre fin au cycle de la violence et prendre des mesures concrètes pour protéger efficacement la population, en particulier la population civile, et pour faire face au terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Nous pensons que c'est la direction que doivent prendre les discussions entre le Haut Conseil d'État et la Chambre des représentants et les bons offices de Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) tout au long de ce processus. La bonne foi et l'esprit de compréhension, le respect du droit international et du droit international humanitaire doivent prévaloir entre les parties.

Je voudrais conclure en soulignant le travail du nouveau Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ghassan Salomé, ainsi que celui de la MANUL, dont l'appui a permis, en mars dernier, la première visite du Bureau du Procureur de la Cour pénale internationale dans ce pays depuis 2012.

**M. Simonoff** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie la Procureure de la Cour pénale internationale (CPI) pour son exposé sur les activités menées par son Bureau en application de la résolution 1970 (2011) du Conseil de sécurité pour que les auteurs de crimes atroces commis en Libye aient à répondre de leurs actes.

Comme nous l'avons dit à maintes reprises lors de ces séances d'information, les responsables des crimes commis pendant la révolution de 2011 doivent être amenés à rendre des comptes. Le Conseil de sécurité a décidé à l'unanimité de déférer la situation en Libye à la Cour pénale internationale afin de garantir que les atrocités commises par le régime de Kadhafi ne restent pas impunis et de rendre un tant soit peu justice aux victimes.

Aujourd'hui, nous réitérons notre appel en faveur de la reddition des comptes. Nous avons demandé que Saif al-Islam Kadhafi soit transféré à la Haye pour être jugé pour crimes contre l'humanité pour le meurtre et la persécution de centaines de civils en 2011. Nous notons que la Cour pénale internationale a également délivré un mandat d'arrêt contre Al-Tuhamy Mohamed Khaled, ancien chef de la tristement célèbre Agence de sécurité intérieure libyenne, en lien avec des allégations de torture et d'autres crimes graves contre des personnes soupçonnées d'être des ennemis du régime de Kadhafi.

S'agissant des événements plus récents, les États-Unis restent gravement préoccupés par la situation des droits de l'homme en Libye. Nous avons noté le mandat d'arrêt délivré par la Cour pénale internationale contre le commandant Al-Werfalli, accusé d'exécutions illégales. Nous demeurons profondément préoccupés par ces allégations et réitérons notre appel pour que les autorités libyennes compétentes veillent à ce qu'Al-Werfalli rende compte des crimes qui lui sont reprochés, conformément au droit international.

Nous sommes également horrifiés par les informations consternantes faisant état de traite d'êtres humains dans ce qui serait un marché aux esclaves en Libye. Nous saluons la condamnation de l'esclavage par le Gouvernement d'entente nationale et nous félicitons de l'enquête qu'il mène sur les mauvais traitements infligés à des migrants qui lui sont signalés. Nous exhortons le Gouvernement d'entente nationale à intensifier ses efforts pour traduire en justice les responsables, et à coopérer étroitement avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'Organisation internationale pour les migrations afin de venir en aide aux migrants et d'améliorer leurs conditions de vie.

Les États-Unis appuient les efforts en cours visant à identifier et à désigner les personnes et entités qui menacent la paix, la stabilité ou la sécurité de la Libye, notamment par la perpétration de graves violations des droits de l'homme. La désignation de ceux qui se livrent au trafic de migrants ou à la traite d'êtres humains constitue, en particulier, un élément important des efforts internationaux visant à promouvoir l'application du principe de responsabilité en Libye. Afin de lutter contre ces violations et d'autres à long terme, la Libye doit d'abord sortir de l'impasse politique dans laquelle elle se trouve afin de former un Gouvernement stable et unifié, capable de mettre fin à l'impunité, de vaincre le terrorisme, de protéger l'état de droit et d'assurer la sécurité et la prospérité de tous les Libyens.

À cette fin, nous continuons d'appuyer le Représentant spécial des Nations Unies, M. Salamé, qui s'efforce de promouvoir la réconciliation politique et d'aider la Libye à préparer la tenue d'élections libres et régulières, crédibles et menées de façon pacifique d'ici la fin de l'année. Nous attendons avec intérêt la poursuite de la collaboration avec nos partenaires internationaux, notamment dans le cadre du travail et de l'attention du Conseil de sécurité et du Conseil des droits de l'homme, afin de parvenir à une Libye pacifique et prospère.

Pour terminer, je voudrais redire la préoccupation des États-Unis quant à l'activité de la CPI en ce qui concerne la situation en Afghanistan et réaffirmer notre objection de principe constante et de longue date à toute enquête ou autre activité de la CPI portant sur le personnel des États-Unis en l'absence du consentement des États-Unis ou d'un renvoi par le Conseil de sécurité.

**M. Alfassam** (Koweït) (*parle en arabe*) : D'emblée, je tiens à remercier la Procureure de la Cour pénale internationale (CPI), M<sup>me</sup> Fatou Bensouda, de son exposé détaillé sur le quinzième rapport du Procureur de la CPI au Conseil de sécurité en application de la résolution 1970 (2011). L'État du Koweït salue les efforts déployés par la Cour pour garantir la justice et empêcher l'impunité, conformément au droit international, notamment compte tenu de la situation difficile que connaît la Libye. Nous nous félicitons des progrès réalisés par le Bureau du Procureur pour faire face aux problèmes de sécurité qui entravent l'exécution de ses responsabilités en matière de surveillance et de poursuite en justice des auteurs de crimes, en particulier étant donné la prolifération des armes et des milices qui nuisent au peuple libyen.

Dans ce contexte, nous partageons la préoccupation de M<sup>me</sup> Bensouda concernant la récente intensification des conflits armés à Tripoli, Benghazi, Sabha et Derna. Nous sommes également préoccupés par les informations figurant dans le rapport de la Procureure qui font état de crimes, tels que l'enlèvement et l'exécution de militaires et de membres de la société civile ou encore d'opposants politiques, comme ce fut le cas du maire de Misrata, M. Mohamed Eshtewi, ainsi que de crimes visant les migrants. Ce sont là autant de violations flagrantes du droit international humanitaire, et nous condamnons une fois encore ces crimes dans les termes les plus énergiques.

À cet égard, il incombe au premier chef aux autorités libyennes de défendre la justice sur l'ensemble du territoire libyen dans l'exercice de leur compétence. C'est pourquoi la CPI doit tenir compte de la juridiction pénale nationale de la Libye dans les affaires examinées par des tribunaux libyens. Cela va dans le sens de l'intégration souhaitée entre la justice nationale et la CPI, laquelle est complémentaire des juridictions pénales nationales, en vertu de l'article 1 du Statut de Rome.

Dans ce contexte, nous nous félicitons de l'importante coopération que les autorités libyennes accordent à la Cour et à la Procureure conformément aux exigences de la résolution 2174 (2014). L'État du Koweït

souligne, en outre, l'importance que revêt l'appui continu de la communauté internationale au Gouvernement libyen, en vue d'élaborer une stratégie globale pour lutter contre les crimes odieux commis en Libye et apporter l'aide nécessaire aux autorités libyennes pour qu'elles puissent instaurer l'état de droit, administrer la justice et mettre en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Tout en reconnaissant l'ampleur des problèmes de sécurité que connaît la Libye et qui entravent la conduite des enquêtes menées par les experts de la CPI, nous nous félicitons de la visite effectuée par une équipe du Bureau du Procureur en Libye en mars dernier. Cette visite était la première depuis plus de cinq ans. Nous saluons également l'appui fourni par les autorités libyennes compétentes et la Mission d'appui des Nations Unies en Libye. Cette coopération renforcera, à n'en pas douter, l'efficacité des enquêtes menées par le Bureau du Procureur en application de son mandat.

Pour terminer, je voudrais remercier à nouveau la Procureure, M<sup>me</sup> Fatou Bensouda, et son Bureau du travail considérable qu'ils accomplissent pour s'acquitter de leur mandat et enquêter sur les crimes graves commis en Libye. Nous soulignons que le Conseil doit continuer d'appuyer ces efforts.

**M. Ndong Mba** (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord exprimer les remerciements de ma délégation à M<sup>me</sup> Fatou Bensouda, Procureure de la Cour pénale internationale, pour ses efforts et son courage dans l'exercice de ses fonctions, ainsi que pour l'excellente présentation au Conseil de sécurité du quinzième rapport sur la situation en Libye.

La République de Guinée équatoriale condamne dans les termes les plus forts l'attaque terroriste perpétrée contre la Haute Commission électorale nationale libyenne à Tripoli le 2 mai, au cours de laquelle une quinzaine de personnes ont trouvé la mort et plusieurs autres ont été blessées, dont des membres du personnel de la Commission et des agents de police. Par conséquent, nous voudrions ici exprimer nos plus sincères condoléances au peuple libyen et aux proches des victimes.

Il est évident que, malgré les efforts immenses déployés par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) et par certains acteurs locaux pour la réconciliation, la situation sur le plan de la sécurité en Libye reste grave et instable, ce qui entraîne des affrontements armés continus entre les différentes

factions impliquées dans le conflit, combinés au climat d'impunité, aux exécutions extrajudiciaires, aux détentions généralisées et arbitraires, à la traite de personnes et la vente de migrants et aux violations continues des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Tout cela suscite une vive inquiétude en raison de la menace que cela pose à la paix et à la sécurité dans le pays et au-delà de ses frontières. C'est pourquoi nous exhortons la communauté internationale à collaborer de bonne foi avec la CPI et à redoubler d'efforts pour lutter contre cette épidémie de crimes. Nous exhortons de même les diverses factions impliquées dans ce conflit à mettre immédiatement fin à cette grave situation.

La République de Guinée équatoriale exprime sa vive consternation et sa préoccupation devant la situation qui règne en Libye, comme vient de le détailler et de l'illustrer dans son exposé M<sup>me</sup> Bensouda. Je tiens à signaler que la situation en Libye a des répercussions graves non seulement sur l'ensemble de la région sahélo-saharienne, mais également sur d'autres régions d'Afrique, avec, pour conséquence, une onde de choc d'actes terroristes et de tentatives de déstabilisation. Par conséquent, il est évident que si l'on ne trouve pas de solution radicale en Libye, les efforts qui sont déployés pour faire face aux actions terroristes dans les pays d'Afrique occidentale et centrale seront vains. C'est en Libye que se trouvent les causes profondes des maux dont souffrent certains pays de cette région, à cause de l'appui et du renfort dont bénéficient les terroristes comme Boko Haram et d'autres groupes criminels libyens. Par conséquent, le Gouvernement de la République de Guinée équatoriale lance un appel vibrant à la communauté internationale pour qu'elle appuie résolument M<sup>me</sup> Fatou Bensouda afin de mettre fin à l'impunité qui règne en Libye, tout comme nous condamnons vigoureusement, une nouvelle fois, toutes les activités criminelles qui ont lieu dans ce pays frère.

Pour terminer, nous approuvons et apprécions l'action menée par la CPI par l'intermédiaire de la Procureure et de son bureau, malgré les difficultés auxquelles elle est confrontée, ainsi que ses efforts pour rétablir la justice en Libye. Nous remercions également la MANUL pour l'important appui et la collaboration qu'elle apporte à M<sup>me</sup> Bensouda. Nous remercions également le bureau du Procureur général libyen d'avoir facilité la mission effectuée par elle en mars dernier.

**M<sup>me</sup> Guadey** (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Nous remercions M<sup>me</sup> Bensouda de son rapport écrit présenté

en application de la résolution 1970 (2011), ainsi que de son exposé.

Les violations continues des droits de l'homme commises en Libye par toutes les parties restent une source de préoccupation. Le cycle de la violence a entraîné des morts et des blessés parmi les civils, ainsi que la destruction d'installations civiles. Les enlèvements, les actes de torture, les meurtres et les détentions arbitraires se poursuivent sans relâche dans un climat d'impunité. En outre, les activités des groupes armés illégaux et la traite d'êtres humains persistent, tandis que des groupes criminels continuent de commettre des crimes, d'exploiter et d'exacerber davantage le climat général de non-droit, ainsi que la faiblesse des institutions judiciaires. Les groupes terroristes, notamment des éléments de l'État islamique d'Iraq et du Levant, continuent de mener leurs attaques. Ce climat de violence et d'insécurité entrave la capacité des victimes de rechercher protection et justice. Nous condamnons toute violence contre des civils ou contre des installations civiles, notamment la récente attaque terroriste perpétrée contre la Haute Commission électorale nationale.

Nous saisissons cette occasion pour exprimer notre solidarité et notre compassion au peuple et au Gouvernement libyens. Les civils libyens, en particulier les groupes les plus vulnérables, tels que les femmes, les enfants, les migrants et les réfugiés, sont les plus touchés par la violence et souffrent énormément. L'agonie des Libyens doit cesser. Le climat d'impunité constante doit prendre fin. Il importe que la communauté internationale oeuvre de concert pour aider les Libyens à mettre fin au climat actuel de peur et d'incertitude. Tous les acteurs qui commettent des violations des droits de l'homme et des attaques doivent répondre de leurs actes et être traduits en justice. Nous pensons également qu'il est vital de mettre fin au climat d'impunité prédominant à l'aide de mécanismes appropriés qui respectent la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Libye. Il convient de rappeler à toutes les parties libyennes que la protection des civils et des installations civiles relève de leur responsabilité.

Bien que ce soit aux Libyens eux-mêmes qu'il incombe au premier chef de prendre toutes les mesures appropriées pour rétablir la paix et la sécurité, la communauté internationale a un rôle important à jouer s'agissant d'appuyer leurs efforts. À cet égard, il est indispensable de continuer de renforcer les capacités des institutions étatiques de la Libye et de leur prêter

une assistance technique, en particulier à l'appareil judiciaire et aux forces de l'ordre, dans l'objectif de garantir l'état de droit. La communauté internationale doit également fournir un appui global ancré dans une stratégie de renforcement à long terme des institutions étatiques, qui pourrait favoriser un environnement de paix, de sécurité et de stabilité.

Nous sommes convaincus que les violations des droits de l'homme continues et diffuses ne pourront cesser durablement tant que tous les acteurs politiques libyens n'auront pas trouvé une solution politique durable à cette transition prolongée. À cet égard, nous réitérons notre appui aux efforts diplomatiques que continue de déployer le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, M. Ghassan Salamé. Nous pensons qu'il est crucial d'intensifier les efforts internationaux coordonnés et complémentaires pour mettre pleinement en œuvre le plan d'action des Nations Unies. Par ailleurs, le processus de réconciliation doit être davantage encouragé afin de renforcer le processus politique, ainsi que de remédier aux griefs de la communauté d'une façon susceptible de reconstituer le tissu social et de restaurer la confiance sociale.

Je voudrais terminer mon intervention en soulignant que seul un processus politique complet pourra régler la crise multiforme en Libye et garantir l'état de droit. À cet égard, nous encourageons tous les Libyens à continuer de travailler ensemble dans un esprit de compromis et à continuer de participer au processus politique concluant exposé dans le plan d'action afin de produire des résultats concrets qui pourraient faciliter sa mise en œuvre intégrale. La communauté internationale, en particulier le Conseil, doit également envoyer un message fort et unifié pour exercer une pression sur toutes les parties afin qu'elles mettent fin à la violence et qu'elles nouent un dialogue politique inclusif et soutenu.

**M<sup>me</sup> Gueguen** (France) : Je remercie Madame la Procureure Bensouda pour son rapport et pour sa présentation.

Alors que nous commémorons cette année le vingtième anniversaire du Statut de Rome, la France tient à saluer la contribution de la Cour pénale internationale (CPI) à la répression des crimes les plus graves. Il est de notre responsabilité, en tant que membres du Conseil de sécurité attachés à cet impératif de justice, d'accompagner la Cour, dont l'apport au maintien de la paix et de la sécurité est indéniable, mais qui n'a pas encore atteint tout son potentiel. C'est

le cas en Libye, et je voudrais réaffirmer le soutien de la France à la Procureure dans la mise en œuvre de la résolution 1970 (2011) déférant la situation en Libye à la CPI.

La France note avec satisfaction les efforts du Bureau de la Procureure pour mener à bien ses enquêtes dans un contexte difficile. La mission conduite à Tripoli avec l'aide de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), en mars dernier, une première pour le Bureau de la Procureure depuis cinq ans, est un progrès, comme M<sup>me</sup> Bensouda l'a souligné tout à l'heure.

Face à l'ampleur des défis auxquels le peuple libyen est confronté, le soutien du Conseil de sécurité à la MANUL est indispensable. Nous saluons la mobilisation personnelle du Secrétaire général et la contribution précieuse de son représentant spécial, M. Ghassan Salamé. La France lui apporte son plein soutien.

Il est aujourd'hui essentiel que tous les acteurs libyens s'engagent sincèrement dans la mise en œuvre du plan d'action du Représentant spécial. Comme l'a rappelé plusieurs fois le Conseil, l'Accord politique de Skhirat est le seul cadre valide et légitime pendant toute la transition. Après des premières étapes positives dans le processus politique, comme les consultations entre les deux chambres qui ont lancé une nouvelle dynamique de dialogue, il faut maintenant aller plus loin et il faut que tous les acteurs restent engagés en vue de la conférence nationale et des élections générales en 2018. La tenue d'un processus électoral crédible, transparent et démocratique sera une étape clef de la transition.

Nous le savons cependant, les obstacles sécuritaires, juridiques et politiques demeurent nombreux, et la situation sur le terrain reste très instable, comme l'a montré l'attaque lâche perpétrée la semaine dernière et revendiquée par Daech contre le siège de la Haute Commission électorale nationale libyenne à Tripoli, que nous avons fermement condamnée. C'est pourquoi la construction d'une architecture nationale de sécurité unifiée sous l'autorité du pouvoir civil demeure une priorité. Le statu quo n'est pas acceptable, et le peuple libyen a démontré sa volonté d'un retour à la légitimité démocratique en Libye en s'inscrivant en nombre sur les listes électorales, dès le début de l'année.

Au-delà de ces observations générales, je souhaiterais faire trois remarques plus spécifiques concernant le travail du Bureau du Procureur.

Premièrement, je souhaite d'abord rappeler une fois de plus que la poursuite des enquêtes par le Bureau

requiert une coopération pleine et entière de toutes les parties prenantes. La coopération des autorités libyennes avec la Cour est essentielle pour qu'elle réalise pleinement sa mission, conformément au mandat qui lui a été confié par le Statut de Rome et par le Conseil. Il est primordial de consolider la collaboration de l'ensemble des États concernés, qu'ils soient ou non parties au Statut de Rome, afin d'apporter dans la durée le soutien dont le Bureau du Procureur a besoin pour remplir sa mission. À cet égard, la coopération des autorités tunisiennes, néerlandaises, italiennes et britanniques et d'INTERPOL est particulièrement à saluer, et la contribution des organisations non gouvernementales est également précieuse et à encourager.

À la suite de M<sup>me</sup> Bensouda, je souhaite également exprimer la satisfaction de ma délégation quant à l'appui et la coopération apportés par la MANUL et par le Procureur général libyen au Bureau du Procureur. La France salue en particulier le dialogue direct établi en février dernier entre le Représentant spécial et la Procureure en marge de la Conférence de Munich sur la sécurité.

Deuxièmement, s'agissant des éléments du rapport relatifs aux enquêtes en cours, la France déplore la non-exécution à ce jour du mandat d'arrêt délivré à l'encontre de M. Al-Werfalli le 15 août 2017. Nous exprimons notre vive préoccupation à l'égard des informations selon lesquelles M. Al-Werfalli serait non seulement toujours en liberté, mais continuerait d'exercer ses fonctions à la tête de la brigade Al-Saiqa de l'Armée nationale libyenne et aurait participé à d'autres meurtres depuis la délivrance du mandat d'arrêt à son encontre.

La France exhorte une fois de plus l'Armée nationale libyenne à transférer au plus vite M. Al-Werfalli aux autorités libyennes afin qu'elles puissent le remettre ensuite à la CPI, conformément à leurs obligations en matière de coopération avec la Cour, telles qu'elles découlent de la résolution 1970 (2011). Il s'agirait là d'un signal important pour une justice impartiale en Libye. La France réitère également ses appels à la coopération avec la CPI pour que Saif al-Islam Kadhafi et Mohamed Khaled Al-Tuhamy soient remis à la Cour sans délai.

Troisièmement, la France salue l'attention maintenue du Bureau du Procureur à l'égard des crimes liés à la traite des êtres humains et au trafic des migrants, qui constituent une menace directe à la paix et à la stabilité en Libye. Nous notons en particulier avec satisfaction la coopération entamée avec le Procureur général libyen pour réprimer les crimes contre les

migrants. Il est encourageant de lire dans le rapport que le Procureur général libyen aurait délivré un nombre important de mandats d'arrêt pour de tels crimes. Le Conseil a rappelé à plusieurs reprises l'importance que les auteurs de tels actes soient poursuivis et jugés. Le Conseil de sécurité doit également prendre ses responsabilités en prenant des sanctions individuelles contre ceux qui se livrent à la traite d'êtres humains et au trafic de migrants, dans le cadre du régime onusien existant. La France continuera à mobiliser ses partenaires en ce sens. La France continuera également à agir contre les réseaux de passeurs et leur modèle économique en Libye et dans la région, dans le cadre de la déclaration conjointe du 28 août 2017 intitulée « Relever le défi de la migration et de l'asile ».

La situation en Libye met une nouvelle fois en évidence le cercle vicieux de l'impunité et de l'instabilité. Cette réalité nous oblige à apporter des réponses aux défis auxquels nous sommes confrontés en Libye. Ces défis ne peuvent être relevés sans le concours efficace de la Cour et l'appui du Conseil de sécurité.

**M<sup>me</sup> Schoulgin-Nyoni (Suède) (*parle en anglais*) :**

Je tiens en premier lieu à remercier la Procureure de la Cour pénale internationale (CPI), M<sup>me</sup> Fatou Bensouda, d'avoir présenté, comme toujours, un exposé détaillé au Conseil de sécurité. Je saisis également cette occasion pour réitérer, comme l'a souligné la Ministre des affaires étrangères de mon pays, M<sup>me</sup> Margot Wallström, notre condamnation de l'attaque perpétrée le 2 mai contre la Haute Commission électorale nationale libyenne. Nous réitérons notre ferme appui au processus politique facilité par l'ONU en Libye et aux efforts du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Salamé.

Des avancées ont été enregistrées sur ce front depuis le dernier exposé présenté par la Procureure en novembre 2017 (voir S/PV.8091), notamment la visite du Bureau du Procureur en Libye en mars. Nous apprécions l'appui fourni au Bureau du Procureur par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye et le Représentant spécial, M. Salamé, ainsi que par le bureau du Procureur général libyen. La coopération en cours pour appuyer la poursuite des enquêtes en Libye est essentielle et doit se poursuivre.

Nous regrettons sincèrement que tous les mandats d'arrêt délivrés par la CPI en ce qui concerne la Libye restent en suspens et qu'aucun des suspects n'aient été remis à la Cour depuis notre dernière séance d'information il y a six mois. Nous notons qu'INTERPOL a publié une notice rouge concernant

Mahmoud Al-Werfalli. Nous appuyons l'appel de la Cour demandant à la Libye de coopérer avec le Bureau du Procureur et à arrêter immédiatement les suspects et à les remettre à la Cour. Il est impératif de prévenir de nouveaux crimes. En demandant des comptes aux criminels, cela montrerait que l'impunité des crimes commis en Libye ne sera pas tolérée.

La coopération avec le bureau du Procureur général libyen, les autorités libyennes, les États parties au Statut de Rome, les États Membres de l'ONU et toutes les autres entités pertinentes est essentielle pour aider le Bureau du Procureur à s'acquitter de son mandat. La Libye et tous les États parties sont tenus de coopérer avec la Cour et le Bureau du Procureur.

Les efforts que déploie la Procureure pour intégrer la problématique hommes-femmes dans les enquêtes et les rapports du Bureau sont bienvenus. Nous notons que la problématique hommes-femmes n'a pas été intégrée dans le dernier rapport en date. Nous tenons à souligner la nécessité qu'elle soit prise en compte dans les prochains rapports.

Nous saluons les efforts que déploie le Bureau du Procureur pour enquêter sur les situations et affaires actuelles et pour suivre de près l'évolution de la situation en Libye. Ce travail est crucial et nécessaire, car la situation demeure instable et dangereuse. Les allégations de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire doivent faire l'objet d'enquêtes et les responsables doivent être traduits en justice. Nous demeurons préoccupés par les signalements incessants de graves violations des droits de l'homme, notamment en ce qui concerne la situation des migrants. Comme l'a indiqué la Procureure, nous continuons de recevoir des informations inquiétantes concernant l'existence de marchés aux esclaves en Libye. Ces allégations doivent faire l'objet d'enquêtes approfondies. Nous appuyons la manière dont le bureau du Procureur général libyen lutte contre l'impunité des crimes liés aux migrants, ainsi que la collaboration active, dans un esprit de complémentarité, du Bureau du Procureur avec les autorités nationales en ce qui concerne les crimes commis. Nous appuyons également le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

Pour s'acquitter efficacement de ses fonctions, notamment celles qui lui ont été confiées par le Conseil de sécurité, le Bureau du Procureur a besoin de notre plein appui, tant politique que financier. À cet égard, nous renouvelons notre appel à mobiliser des fonds

suffisants pour appuyer l'action du Bureau en ce qui concerne la situation en Libye.

Pour conclure, nous réitérons notre appréciation sincère du travail précieux et des efforts inlassables de la Cour et de ses représentants au sein de tous les organes. L'action du Bureau du Procureur contribue beaucoup à ce que les auteurs de crimes en répondent et à ce que justice soit rendue aux victimes de crimes graves au regard du droit international.

**M<sup>me</sup> Córdova Soria** (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Ma délégation se félicite du rapport présenté par la Procureure de la Cour pénale internationale, M<sup>me</sup> Fatou Bensouda, et lui exprime son plein appui dans l'accomplissement des tâches importantes qui lui ont été confiées. De même, nous voudrions saluer une fois de plus le travail accompli par la Cour pénale internationale depuis 2011, relativement à cette affaire qui lui a été déférée en application de la résolution 1970 (2011). Nous réaffirmons que la mise en œuvre effective de cette résolution dépend de la pleine collaboration de toutes les parties prenantes sur le territoire libyen et de la communauté internationale en général. À cet égard, nous appelons le Gouvernement d'entente nationale, les parties concernées, les pays de la région et les organisations régionales à intensifier leurs efforts en matière de coopération pour que le Bureau du Procureur de la Cour pénale internationale puisse mener à bien ses enquêtes. De même, nous réaffirmons que pour prévenir l'impunité, il incombe à tous les États, qu'ils soient ou non parties au Statut de Rome, la responsabilité principale de prendre des mesures et d'apporter les contributions nécessaires pour faciliter les enquêtes de la Cour.

Nous avons pris bonne note du rapport qui a été présenté et des activités menées par le Bureau du Procureur au cours de la période considérée. Nous exprimons nos vives préoccupations face aux incidents et irrégularités entourant l'affaire Al-Werfalli, qui est visé par un mandat d'arrêt délivré par la Cour pénale internationale le 15 août 2017 et qui, d'après des informations fournies par l'armée nationale libyenne, aurait été arrêté et ferait l'objet d'une enquête menée par le procureur militaire. Néanmoins, selon le rapport du Bureau du Procureur, M. Al-Werfalli continuerait d'exercer ses fonctions à la tête de la brigade Al-Saiqa de l'armée nationale libyenne et aurait participé à de nouvelles exécutions sommaires au début de cette année dans la ville de Benghazi. En outre, les informations faisant état d'exécutions extrajudiciaires, d'assassinats,

de détentions arbitraires et d'affrontements armés au cours de la période considérée sont alarmantes, d'autant plus qu'au cours des deux premiers mois de cette année, des tirs croisés ont fait plus de 240 victimes et l'intensification des combats dans certaines zones a entraîné le déplacement de plus de 3600 personnes.

Nous voudrions exprimer de nouveau nos préoccupations concernant les nombreuses informations faisant état de l'utilisation par les parties d'actes de violence sexuelle et d'humiliations comme tactiques de guerre contre des civils innocents; ainsi que les informations concernant les violations des droits des migrants. Les enquêtes menées par le Bureau du Procureur peuvent permettre non seulement de déterminer qui sont les responsables, mais également, en cas de crime contre l'humanité, d'activer la compétence de la Cour pour qu'ils soient jugés. De la même manière, l'attentat qui aurait été perpétré le 2 mai par Daech contre la Haute Commission électorale nationale prouve que les enquêtes du Bureau du Procureur devraient également s'étendre à ces actes criminels. Pour tous ces motifs, nous lançons un appel urgent et ferme aux parties concernées pour qu'elles s'engagent véritablement en faveur des travaux de la Cour et coopèrent avec celle-ci pour mettre un terme à l'impunité. Nous réaffirmons que tous les actes qui vont à l'encontre du droit pénal international doivent faire l'objet d'une enquête pour que les responsables soient identifiés et punis.

Ma délégation se félicite de la coopération et de l'assistance apportées par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye au Bureau du Procureur, qui, après cinq ans, a pu mener des enquêtes sur le terrain. Par conséquent, nous voudrions saisir cette occasion pour les encourager à poursuivre activement cette coopération. Par ailleurs, nous réaffirmons que la Cour pénale internationale est un effort mondial entrepris dans l'intérêt de tous les États, et que sa mission est intrinsèque au renforcement de la justice pénale internationale, de la paix et de la sécurité, du respect des droits de l'homme et des garanties d'une procédure régulière.

À cet égard, en cette année où nous célébrons le vingtième anniversaire du Statut de Rome, nous devons saisir cette occasion pour réfléchir sur l'efficacité de la Cour et examiner si le modèle actuel répond aux attentes en termes de coopération et d'universalité. Comme nous l'avons déjà dit, le Conseil de sécurité et les Membres de l'ONU dans l'ensemble doivent apprécier à leur juste valeur les coûts qu'encourt la Cour pénale internationale s'agissant des enquêtes et des procédures relevant de sa

compétence, d'autant plus que plusieurs États, dont des membres permanents du Conseil, ne sont pas encore parties au Statut et ne contribuent pas à ces enquêtes.

Enfin, ma délégation réitère ses préoccupations face aux dénonciations publiques des agissements d'anciens responsables du Bureau du Procureur de la Cour pénale internationale, qui ont précisément trait aux enquêtes en cours en Libye. Dans cet esprit, et dans l'intérêt de l'intégrité et de la transparence qui doivent caractériser les tribunaux internationaux, nous estimons qu'il serait judicieux que le Bureau du Procureur s'exprime publiquement sur la portée et la véracité de ces déclarations dans son prochain rapport, étant donné que l'intégrité de la Cour est essentielle pour garantir sa crédibilité et son efficacité aux yeux de la communauté internationale.

**M. Djédjé (Côte d'Ivoire) :** Ma délégation voudrait remercier la Procureure de la Cour pénale internationale (CPI), M<sup>me</sup> Fatou Bensouda, pour son exposé semestriel sur les activités menées par la Cour dans le cadre des affaires relatives à la situation en Libye.

Les difficultés rencontrées par la Procureure dans l'exécution de différents mandats d'arrêt montrent la complexité de la situation en Libye, de même que la nécessité d'un soutien continu de la communauté internationale aux efforts de la CPI dans sa lutte contre l'impunité suite aux événements que ce pays a connus en 2011, et dont les effets négatifs continuent de déstabiliser la région entière. Pour sa part, la Côte d'Ivoire, en tant qu'État partie au Statut de Rome, réaffirme son plein appui aux efforts de la Cour pénale internationale pour la promotion de la justice internationale et la lutte contre l'impunité, aussi bien en Libye que partout dans le monde.

Sept ans après la fin officielle du conflit libyen, la prolifération des groupes armés, à travers tout le pays, a conduit à une situation où les abus et autres graves violations des droits de l'homme sont devenus récurrents. Ces groupes armés, qui restent les principaux auteurs des violations répertoriées, agissent en toute impunité, y compris pour les crimes les plus graves, comme les enlèvements, la torture, les exécutions extrajudiciaires ou encore la vente d'esclaves sur les marchés en Libye, qui constitue un crime contre l'humanité. Ma délégation se réjouit, à cet égard, de la décision de la Procureure d'envisager la possibilité d'élargir le champ de compétence de la CPI aux crimes commis contre les migrants et reste favorable à l'inscription sur la liste des sanctions du Comité du Conseil de sécurité créé

par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, des personnes ou entités se livrant un tel commerce.

Face à la situation alarmante que connaît la Libye, la communauté internationale se doit d'appuyer les efforts du Gouvernement libyen visant à désarmer les groupes armés et à rétablir l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire en vue de ramener la paix et la stabilité dans le pays. Il importe, en priorité, que les capacités des institutions libyennes soient renforcées pour qu'elles puissent honorer leurs engagements en matière de promotion et de protection des droits de l'homme et parvenir, en définitive, dans le cadre de la lutte contre l'impunité, à la mise en place d'un système de reddition de comptes des auteurs de graves violations de ces droits. À cet égard, la Côte d'Ivoire réitère son plein appui au Plan d'action du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ghassan Salamé, afin de faire progresser le processus de réconciliation nationale et de jeter les bases d'une stabilité et d'une paix durables à travers un processus démocratique inclusif. Mon pays se félicite également des larges consultations publiques menées par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye sur toute l'étendue du territoire libyen pour permettre aux populations de s'impliquer dans le processus de paix et de réconciliation.

Ma délégation exhorte toutes les forces vives de la Libye à surmonter leurs divergences et à s'engager résolument dans un processus politique crédible qui mènera le pays à des élections libres, transparentes et démocratiques, prémices de la mise en place d'un état de droit en Libye.

En dépit d'un contexte sécuritaire extrêmement précaire, comme en témoigne le dernier attentat-suicide au siège de la Haute Commission électorale nationale, le 2 mai, qui a fait une dizaine de morts et plusieurs blessés, mon pays encourage la Procureure à poursuivre ses efforts en vue de mener à terme les différentes enquêtes en cours en Libye. Mon pays salue, à cet égard, la coopération des autorités libyennes, qui ont facilité la toute première mission du Bureau du Procureur sur le territoire libyen. Cette coopération s'avère importante afin de donner suite aux différents mandats d'arrêt internationaux émis par la Cour et de mettre ainsi un terme à une longue période d'impunité en Libye, en permettant à la Cour de mener à bien le mandat qui lui a été confié par le Conseil de sécurité.

Pour terminer, ma délégation tient à réitérer ses encouragements au Bureau du Procureur pour le travail qu'il réalise en dépit des nombreuses difficultés dont la

Procureure vient de nous faire part. Nous exhortons la communauté internationale à lui accorder tout le soutien nécessaire à la réussite de sa mission.

**M<sup>me</sup> Gregoire-Van Haaren** (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Au nom du Royaume des Pays-Bas, je tiens à exprimer nos sincères remerciements à la Procureure, M<sup>me</sup> Fatou Bensouda, pour ses quizièmes rapport et exposé complets sur la situation en Libye.

Le Royaume des Pays-Bas est, de longue date, un fervent partisan de la Cour pénale internationale (CPI). La CPI est une institution clef pour l'établissement des responsabilités des auteurs des crimes les plus graves touchant la communauté internationale, et la Procureure nous a toujours semblé être une alliée majeure dans ces efforts. Je voudrais me faire l'écho des paroles qu'elle vient de prononcer, à savoir que justice, paix et stabilité forment une trinité, et je la remercie, ainsi que son bureau, de leur engagement indéfectible à faire en sorte que justice soit rendue pour les victimes des atrocités commises en Libye, et, dans le cadre de cette trinité, de leurs efforts en faveur de l'instauration de la paix et de la stabilité dans le pays.

Je me concentrerai sur trois aspects principaux : la sécurité et la situation des droits de l'homme en Libye; la coopération avec la Cour; et la lutte contre l'impunité.

Premièrement, nous sommes profondément préoccupés par l'instabilité des conditions de sécurité et de la situation des droits de l'homme en Libye. Les civils sont toujours les premières victimes du conflit en cours. Le sort des personnes déplacées et des migrants, en particulier ceux qui sont placés dans des centres de détention, est particulièrement préoccupant.

Nous saluons les travaux de la Procureure en ce qui concerne les allégations de crimes commis contre des migrants. Nous nous félicitons en particulier de ses efforts collaboratifs avec les États et certaines organisations, conformément à son objectif stratégique 9, ainsi que de son action pour déterminer si ces crimes relèvent de la compétence de la Cour.

Le Royaume des Pays-Bas demeure prêt à utiliser tous les moyens disponibles pour lutter contre les exactions dont sont victimes les migrants et pour stabiliser la Libye, notamment au moyen de sanctions ciblées, qui peuvent compléter et étayer les poursuites pénales.

Deuxièmement, s'agissant de la coopération avec la Cour, pour que le Bureau du Procureur

puisse s'acquitter de son mandat, la coopération et l'assistance pleines et entières des autorités libyennes sont indispensables. À cet égard, nous tenons à saluer la coopération fructueuse entre le Bureau du Procureur et le bureau du Procureur général libyen, qui a donné lieu, pour la première fois en plus de cinq ans, à une mission en Libye du Bureau du Procureur. Cependant, une coopération accrue est requise de la part de tous les États et du Conseil, notamment s'agissant de la remise de suspects à la Cour.

En particulier, comme d'autres orateurs, nous regrettons que ni M. Al-Werfalli, commandant de la brigade Al-Saiqa de l'Armée nationale libyenne, ni d'autres suspects n'aient été arrêtés et transférés à La Haye, d'autant que M. Al-Werfalli aurait commis d'autres meurtres depuis le dernier rapport sur la situation en Libye (voir S/PV.8091). Cela montre bien que l'impunité encourage la récidive, puisque les responsables se sentent libres de commettre de nouveaux crimes sans crainte de sanctions. Nous trouvons très préoccupantes les informations selon lesquelles M. Al-Werfalli aurait été relâché après une seule journée en détention. Qu'il soit toujours en liberté est une preuve de mépris vis-à-vis du Conseil et de la communauté internationale tout entière.

Nous exhortons toutes les entités compétentes à coopérer pleinement avec la Cour afin de garantir l'arrestation immédiate et la remise rapide de tous ceux qui sont visés par un mandat d'arrêt. En outre, il est impératif que le Conseil s'acquitte de ses obligations financières et facilite un financement suffisant par l'ONU des travaux menés en Libye par le Bureau du Procureur.

Troisièmement, s'agissant de la lutte contre l'impunité, cette année marque le vingtième anniversaire du Statut de Rome. Il y a 20 ans, nous étions pleins d'espoir et convaincus que nous avions entamé un nouveau chapitre, que l'impunité serait combattue avec succès et que cette approche internationale de la responsabilisation définirait une norme universelle. Aujourd'hui, cependant, le tableau est plus sombre. De nombreuses situations sont encore en dehors de la compétence de la Cour, comme la Syrie, qui est la plus visible, et le Conseil, trop souvent paralysé, ne prend pas les mesures adéquates.

Nous apprécions les efforts déployés par la Procureure pour tirer pleinement parti des options à sa disposition, notamment les demandes déposées auprès de

la CPI afin qu'elle exerce sa compétence pour connaître des expulsions présumées vers des pays voisins.

Si la Cour est en mesure d'examiner des situations dans le monde entier, justice pourra être rendue pour ceux qui en ont besoin. Nous invitons donc tous les États à devenir parties au Statut de Rome. Tant que ce ne sera pas le cas, le Conseil de sécurité devra assumer la responsabilité de renvoyer des situations devant la Cour.

Le Royaume des Pays-Bas se tient fermement aux côtés de la Procureure dans sa lutte contre l'impunité. Ensemble, si nous sommes pleinement déterminés à atteindre cet objectif commun, nous pourrions concrétiser l'application du principe de responsabilité pour la Libye et partout dans le monde.

**M. Zhang Dianbin** (Chine) (*parle en chinois*) : Je tiens à remercier M<sup>me</sup> Bensouda de son exposé.

La Chine est profondément préoccupée par l'évolution de la situation en Libye et appuie tous les efforts visant à stabiliser la situation dans le pays, à promouvoir un règlement politique de la question libyenne et à lutter contre le terrorisme. Nous appuyons l'ONU dans ses efforts pour continuer de faire avancer le plan d'action pertinent et pour intensifier ses bons offices. La Chine soutient avec force le peuple libyen tandis qu'il cherche à entretenir l'entente et l'unité nationales. Nous espérons que les parties libyennes resteront attachées au processus de règlement politique, dirigé et pris en main par les Libyens, entameront un dialogue sans exclusive de manière à rapprocher leurs positions respectives, aplaniront leurs divergences et renforceront la confiance mutuelle par des négociations, afin de trouver un règlement qui préserve les intérêts de toutes les parties.

La promotion de la réconciliation nationale, le rétablissement de la gouvernance publique et l'instauration rapide de la paix, de la stabilité et du développement en Libye sont une condition indispensable et le fondement de la concrétisation de la justice en Libye. La communauté internationale doit continuer de respecter l'unité, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Libye et d'apporter diverses formes d'appui et d'assistance au pays.

La position de la Chine concernant la Cour pénale internationale demeure inchangée.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante de la Pologne.

Je tiens à remercier M<sup>me</sup> Fatou Bensouda de nous avoir présenté le quinzième rapport du Procureur de la Cour pénale internationale (CPI). En conclusion, le rapport souligne qu'il importe que les États, les acteurs non étatiques, les organisations internationales et les autres parties prenantes coopèrent avec la CPI et l'aident à s'acquitter de son mandat. La Pologne se félicite de tous ces efforts, notamment de la coopération de la CPI avec la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) et le Procureur général libyen qui, entre autres choses, ont permis au Bureau du Procureur d'envoyer sa première mission en Libye depuis cinq ans. Nous voudrions remercier sincèrement le personnel du Bureau, qui s'acquittent de ses tâches malgré les risques inhérents, et nous espérons que d'autres missions telles celle-ci seront possibles et qu'elles seront couronnées de succès. La Pologne se réjouit aussi que la Procureure Bensouda ait dit que l'enquête menée actuellement par son Bureau enregistre des progrès et pourrait éventuellement aboutir à la délivrance de nouveaux mandats d'arrêt. Nous espérons que cela aidera à prévenir la commission d'autres crimes. Nous voudrions aussi nous féliciter de certaines autres activités de la MANUL, telles que décrites dans le rapport du Secrétaire général (S/2018/140) du 12 février. Nous considérons que de telles activités contribuent sensiblement à améliorer la situation en Libye. Nous remercions en particulier le Représentant spécial Ghassan Salamé de son engagement sur le terrain. Nous encourageons toutes les parties libyennes à appuyer le processus politique soutenu par les Nations Unies et à œuvrer en faveur d'une situation plus pacifique en Libye.

C'est aussi grâce aux initiatives menées sous les auspices des Nations Unies que plus de 350 000 personnes ont pu retourner en Libye, dont une vaste majorité ont pu reprendre possession de leurs maisons. Toutefois, plus de 150 000 personnes sont encore déplacées, du fait essentiellement des menaces posées par le conflit armé ou de la présence de groupes militaires. Nous sommes aussi extrêmement préoccupés par les épreuves subies par les détenus et les migrants en Libye. À ce jour, plus de 700 000 migrants se trouvent en territoire libyen, dont 52 000 ont demandé asile. L'on estime à plus de 4000 le nombre de personnes maintenues dans les centres de détention, et les rapports concernant leur situation sont choquants. Les migrants sont victimes de violences, notamment de harcèlement sexuel; ils sont torturés; ils sont exploités comme main d'œuvre, et certains ont même été tués. Nous nous joignons à l'appel lancé pour exiger la fin de toutes les atrocités

commises en Libye, en particulier contre les migrants et les détenus, et le respect des droits de l'homme.

La Pologne salue les efforts visant à améliorer la situation en Libye et à y rétablir la paix et l'état de droit, en particulier ceux fournis par le Bureau du Procureur et d'autres acteurs internationaux et locaux. À cette fin, nous restons pleinement déterminés à coopérer avec la Cour pour traduire en justice les individus soupçonnés de commettre des crimes de portée internationale mentionnés dans le rapport, notamment la nécessité de les remettre à la Cour, et nous demandons aux autres États de faire de même. C'est à la Cour pénale internationale, à la communauté internationale tout entière, y compris au Conseil de sécurité et aux parties prenantes libyennes, qu'il incombe de demander des comptes aux individus soupçonnés d'y commettre des crimes de portée internationale. Le succès de cet effort aura une incidence sur l'avenir du pays. Veillons à tout faire pour y contribuer.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Libye.

**M. Elmajerbi (Libye) (*parle en arabe*)**: Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Madame la Présidente, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je remercie aussi S. E. M<sup>me</sup> Fatou Bensouda, Procureure de la Cour pénale internationale (CPI), de son exposé.

Pour le Gouvernement d'entente nationale, rendre la justice et lutter contre l'impunité est essentiel à la réconciliation nationale, et requiert l'appui des Nations Unies et des États amis et frères. Nous voudrions aussi réaffirmer que la Cour pénale internationale est un partenaire important et nécessaire en cette étape pour rendre la justice. Le mémorandum d'accord signé entre le Procureur de la CPI et le Procureur général libyen en 2013 incarne ce partenariat et cette complémentarité entre la justice libyenne et la Cour pénale internationale, comme l'a indiqué le Procureur général au paragraphe 30 de son rapport sur la coopération avec le bureau du Procureur général libyen. Celui-ci, y est-il dit, a répondu favorablement à plusieurs demandes d'assistance qui lui ont été adressées dans le cadre des enquêtes.

D'un autre côté, nous sommes conscients du retard mis à poursuivre et à juger les personnes inculpées, mais Ce retard ne signifie pas que la justice nationale

est réticente à juger et à punir les auteurs de crimes. Il est dû à la situation sécuritaire en Libye, qui a fait que le bureau du Procureur de la Cour pénale internationale n'a pas pu mener ses enquêtes sur le territoire libyen. C'est le lieu pour nous de dire que, pour que la justice nationale honore l'engagement pris de rendre la justice et de renforcer l'état de droit, il faut que la communauté internationale aide en urgence les autorités libyennes à sortir de la crise sécuritaire que connaît la Libye et qu'elle s'efforce parallèlement de faire aboutir le dialogue politique, d'appuyer les efforts faits aux fins de l'unité, de redynamiser les institutions chargées de la sécurité et de remettre sur pied les institutions publiques. Ceci permettra aux autorités libyennes de renforcer la sécurité et la stabilité et de lutter contre les facteurs et les causes des violations et d'éliminer les instruments utilisés pour commettre des crimes, les armes en particulier. Ceci permettra aussi et sans nul doute de renforcer la capacité de la justice libyenne d'appliquer le principe de responsabilité à ceux qui commettent des crimes et d'empêcher la commission d'autres crimes et atteintes, surtout étant donné la prolifération des armes, de groupes terroristes et de milices illégales.

Certes, nous comprenons la préoccupation exprimée par la Procureure de la CPI au sujet des allégations contenues dans le rapport concernant les atteintes subies par les migrants, qui feraient l'objet de détentions arbitraires, de tortures et d'autres formes de violence. Nous reconnaissons aussi leurs droits et sommes conscients de l'ampleur de leurs souffrances. Mais il faut reconnaître aussi que cela est dû à l'absence de sécurité et à la prolifération des milices et des armes, dont pâtissent aussi les Libyens eux-mêmes. Nous notons que le rapport de la Procureure, le rapport de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye et les rapports des organisations concernées insistent sur les violations et les crimes présumés commis en Libye contre les migrants, mais font peu de cas de la lutte menée contre le trafic des personnes, qui est pourtant l'un des crimes les plus graves dont se rendent coupables les réseaux de la criminalité internationale et transnationale organisée. C'est pourquoi la communauté internationale se doit de lutter contre ce crime, conformément au droit

international humanitaire, au Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (Convention de Palerme), et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Cela dit, nous espérons que des efforts seront faits pour que les prochains rapports insistent sur les mesures qui sont prises par les pays d'origine et de destination pour lutter contre ces réseaux criminels, car mon pays n'est qu'un pays de transit en proie à l'insécurité et sans la présence de ces réseaux dans les pays d'origine et de destination, il n'y aurait ni crimes ni violations dans les pays de transit.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer que le Gouvernement d'entente nationale est déterminé à sévir contre tous les auteurs de crimes et à lutter contre l'impunité, conformément au principe de territorialité de la loi pénale et de la primauté du droit. Je voudrais aussi dire que si les autorités libyennes font valoir leurs compétences judiciaires en matière de poursuites des accusés, cela ne signifie pas qu'elles ignorent les décisions de la Cour pénale internationale. Elles tiennent seulement à assumer leurs responsabilités dans le jugement et la condamnation des criminels. La justice libyenne est indépendante, intègre et capable de rendre la justice sociale. C'est pour cela d'ailleurs que, soucieux d'instaurer la justice pénale, le Gouvernement d'entente nationale a signé, le 27 avril 2018, un mémorandum d'accord avec les États-Unis dans le domaine de la justice pénale. L'objectif était d'élever les compétences des fonctionnaires de la justice au niveau international et de permettre ainsi à la Libye d'honorer les engagements qu'elle a souscrits au titre des conventions et des traités internationaux pertinents. À cet égard, les autorités libyennes espèrent recevoir davantage d'appui de la part de la communauté internationale afin de pouvoir améliorer la situation sécuritaire et administrative et renforcer l'état de droit. Elles comptent à cette fin accroître leur coopération et œuvrer en complémentarité avec la CPI, et ce dans le respect de la souveraineté et des lois du pays.

*La séance est levée à 11 h 40.*